

## Campagne AO GIRCI Méditerranée

| Contacts GIRCI Méditerranée  |  |
|--|--|
| <b>Coordination GIRCI Med</b><br>E-mail : <a href="mailto:girci-med@chu-nice.fr">girci-med@chu-nice.fr</a> | <b>Conseil scientifique GIRCI Med</b><br>E-mail : <a href="mailto:girci-med@ipc.unicancer.fr">girci-med@ipc.unicancer.fr</a> |

La sélection et le classement des dossiers se déroulent en deux étapes :

1. Présélection sur Lettre d'Intention (LI),
2. Sélection sur dossier complet (DC).

Les modalités de sélection et de classement sont définies par le Comité Scientifique (CS) du GIRCI Méditerranée, validées par le Comité Technique et applicables à l'ensemble des DRCI des projets déposés dans le cadre de cet appel à projet.

Tout projet non communiqué au préalable par un porteur de projet selon ces modalités ne peut être évalué et classé par le Conseil Scientifique.

Pour déposer un projet, vous devez créer un compte personnel sur le site internet du GIRCI Med sur lequel vous déposerez les documents demandés à chaque étape de la sélection des projets.

Cet espace est activé pendant la période de dépôt de la Lettre d'Intention, puis de celle du Dossier Complet, et est inactive en dehors de ces périodes.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du GIRCI Med et sont mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement de l'AAP.

## Les Appels d'Offres GIRCI Méditerranée

|  |   |
|--|---|
| Présentation des appels à d'offres du GIRCI Méditerranée : | 2 |
| 1. VALO DATA .....   | 2 |
| 2. ÉTUDES TRANSLATIONNELLES.....                           | 2 |
| 3. SOINS .....   | 3 |
| Présélection des projets sur Lettres d'Intention .....     | 4 |
| Modalités d'évaluation des Lettres d'Intention .....       | 4 |
| Sélection des projets sur Dossiers Complets.....           | 5 |
| Conventionnement et financement.....                       | 7 |

## Présentation des appels à d'offres du GIRCI Méditerranée :

### 1. VALO DATA

L'objectif de cet Appel à Projets (AAP) est de **valoriser les données existantes** correspondant :

- À une **analyse de données existantes issues d'un projet de recherche** (par exemple, une analyse complémentaire de données issues d'un projet de recherche, EDS, bases de données etc...) ou des données issues du soins courants déjà collectées. Cet AAP n'a pas vocation à financer une base de données.
- Cet appel à projets peut **exceptionnellement accepter la mise en place d'un recueil spécifique de données complémentaires à des données existantes** (soin ou recherche). Ce projet devra alors s'inscrire dans la catégorie 3 (recherche Loi Jardé).
- L'AO VALO-DATA favorisera les projets qui intègrent des méthodes d'intelligence artificielle dans le plan d'analyse. Il ne s'agit pas d'étude dont l'objectif est de développer des innovations en IA mais d'appliquer les méthodes d'IA pour améliorer la valorisation des données existantes.

Les études attendues sont des recherches hors loi Jardé (recherches ayant pour finalité de **développer des connaissances biologiques ou médicales** mais **ne comportant aucun acte ou procédure** réalisé dans le cadre de la recherche) ou des recherches entrant dans le cadre des catégories 3 de la loi Jardé.

#### Règles générales :

- La durée maximale du projet doit être de **48 mois**.
- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder **30 000€**.

### 2. ÉTUDES TRANSLATIONNELLES

L'objectif de cet Appel à Projets (AAP) est de soutenir et de promouvoir les **études permettant d'accélérer le transfert des découvertes de la recherche fondamentale à la recherche orientée vers les patients**.

Les projets attendus peuvent être des projets « pilotes » permettant de valider la faisabilité ou la méthodologie d'un futur programme de recherche dont la suite envisagée, en cas de succès, est la soumission à un appel à projets de plus grande envergure au niveau national ou international.

Ils peuvent correspondre :

- À un nouveau projet basé sur l'évaluation de nouvelles hypothèses scientifiques dans un contexte clinique.
- Au développement d'une preuve de concept clinique ou approche thérapeutique issues de la recherche fondamentale
- À la suite d'un projet de recherche déjà menées au sein de l'équipe.

L'objectif de cet AO est de favoriser le partage d'expertise entre chercheurs et cliniciens de l'Interrégion PACA - Corse, autour d'un projet commun. Il doit associer au moins un établissement de santé et un EPST (Établissement public à caractère scientifique et Technologique) ou une UR (unité de recherche)

# MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE RECEVABILITÉ

## AO GIRCI Méditerranée

Dernière mise à jour le 01/09/2025

Les projets attendus devront avoir une visée translationnelle, faire apparaître l'impact attendu et répondre à un besoin identifié pour les patients. L'objectif étant de progresser dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques et épidémiologiques en cause dans certaines maladies.

Seront particulièrement encouragés les projets de ruptures scientifiques et/ou technologiques (approches nouvelles et originales, médecine de précision, immunothérapie et thérapie cellulaire, profilage moléculaire, big data et Intelligence Artificielle...), multidisciplinaires, dont le but est de contribuer à la prévention, la recherche de biomarqueurs permettant l'amélioration du diagnostic précoce ou à la prédiction de la réponse aux traitements et leur toxicité. Cela inclut également l'évaluation pilote de nouvelles stratégies thérapeutiques.

Seront acceptées dans le cadre de cet appel d'offres les études autour de la constitution d'une nouvelle collection clinico-biologique avec un objectif de recherche clairement identifié, ou bien l'utilisation d'une collection déjà existante, pour mener un projet répondant à une question biologique ou clinico-biologique précise.

### Règles générales :

- La durée maximale du projet doit être de **48 mois**.
- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder **100 000 €**.

## 3. SOINS

L'objectif de cet Appel à Projets (AAP) est de favoriser l'émergence de projets en recherche en soins infirmiers, maïeutiques et paramédicaux, renforcer les liens entre les professionnels de santé (hors médecin) de l'Interrégion PACA Corse, renforcer les échanges de pratiques pour partager, mutualiser, et valoriser les actions les plus prometteuses

Cet appel à projet accepte des études ancillaires, en recherche en soins, adossées à des projets de recherche financés, dans le cadre d'un AAP antérieur international, national, ou régional (AAP DGOS, AAP INCA, PHRC-IR, Appel d'Offres Interne de chaque Établissement...).

### Cibles :

Ouvert à tous les professionnels de santé **hors médecins** : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes, orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens, éducateurs d'APA (Activités Physiques Adaptées) ainsi que les sages-femmes.

### Règles Générales :

- La durée maximale du projet doit être de **48 mois**.
- Le montant du financement demandé ne doit pas excéder **40 000 €**.

## Présélection des projets sur Lettres d'Intention

Pour rappel, quel que soit l'appel d'offre auquel vous répondez, la sélection se déroule en 2 étapes :

- Une première sélection sur lettre d'intention,
- Une évaluation des dossiers complets pour les projets sélectionnés à la première étape.

Le formulaire de soumission de la lettre d'intention est disponible sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>.

Il vous appartient de sélectionner le formulaire correspondant à l'appel à projets auquel vous souhaitez répondre.

Comme précisé dans les instructions sur le site internet, le dossier doit être soumis **complet et dûment complété** avant la date limite de soumission et comprendre :

- i. La **Lettre d'intention (LI) dûment complétée** (format imposé)
- ii. L'**imprimé de récusation complété et signé** (format imposé)

### **Attention :**

- Tout dossier dépassant le **nombre de caractères et de mots ne sera pas recevable**.
- À chaque étape, le projet doit être **déposé avant la date limite** et doit être complet.
- **Tout dépôt incomplet ne sera pas évalué** (recevabilité à chaque étape).
- Le porteur de projet à la possibilité de récuser des rapporteurs et des évaluateurs grâce à l'imprimé de récusation
- La nomenclature des documents doit être également respectée :  
**GIRCIMED\_AOVALODATA\_Acronyme\_NOM du porteur \_Type de document (exp, LI – IR)**  
**GIRCIMED\_AOTRANSLA\_Acronyme\_NOM du porteur \_Type de document (exp, LI – IR)**  
**GIRCIMED\_AOVALOSOINS\_Acronyme\_NOM du porteur \_Type de document (exp, LI – IR)**

Les structures ne disposant pas d'une Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) sont éligibles et peuvent se faire aider des référents GIRCI de leur périmètre (voir coordonnées ci-dessous).

## Modalités d'évaluation des Lettres d'Intention

L'expertise de la LI donne lieu au remplissage par l'évaluateur d'une grille de sélection (spécifique et élaborée par le GIRCI) et l'attribution d'une note /20.

La grille d'évaluation des LI s'appuie notamment sur les points suivants :

- La qualité du projet scientifique,
- La qualité des équipes,
- Les retombées et résultats attendus.

L'investigateur principal et l'établissement promoteur doivent appartenir à l'interrégion PACA-Corse. Les centres associés, recruteurs et partenaires n'ont pas l'obligation d'appartenir à l'interrégion ; toutefois, 50% des centres doivent en faire partie. Si cela n'est pas le cas, le porteur de projet doit l'argumenter lors du dépôt du dossier.

Un Docteur Junior peut être porteur d'un projet à condition de détenir une lettre d'engagement de son supérieur.

Un porteur de projet peut déposer qu'un seul projet par campagne.

La sélection des LI se fait au cours d'une réunion du CS, dont la date a été préalablement fixée dans le calendrier de l'AAP.

## Sélection des projets sur Dossiers Complets

Les porteurs de projets (copie référent GIRCI Méd de la DR CI concernée) reçoivent une notification par le secrétariat du Conseil Scientifique du GIRCI Méditerranée de l'acceptation ou non de leur LI, par un courriel électronique, accompagné des rapports des évaluations anonymisés.

Le porteur de projet, dont la LI a été sélectionnée, est invité à se rendre sur le site internet du GIRCI Méditerranée pour y consulter les instructions relatives au dépôt du dossier complet pour la deuxième étape de sélection des projets.

### 3.1.1. Recevabilité des dossiers

Le dossier complet est déposé sur la plateforme dédiée à ce titre sur le site internet du GIRCI à l'adresse suivante : <https://gircimediterranee.fr/>

Pour être complet, le dossier comprend :

- Le protocole (format libre, mais consignes à respecter),
- Le dossier de candidature complété (format imposé) \* ,
- Le CV du porteur du projet (format libre),
- Le CV du chercheur pour les AO Translationnels (format libre),
- Le CV du méthodologue (format libre),
- L'annexe budgétaire (format imposé) \*\* ,
- L'attestation signée de dépôt de dossier complet (format imposé).
- L'attestation de co-financement obligatoire, si applicable
- Le devis pour tout achat de matériel obligatoire, si applicable.

**ATTENTION pas de données personnelles dans les CVs**



Le format pour nommer les documents doit être respecté :

**GIRCIMED\_AOxx 2025\_Acronyme\_Nom du porteur\_type de document**

(Nomination des documents : protocole – CV P – CV méthodo – Budget – Calendrier – Centres – Attestation .... ).

**\* Dossier de candidature :**

- Présentation de la structure porteuse : coordonnées de la structure, du représentant légal, de la personne en charge de la demande de subvention et des professionnels impliqués.
- Pour les praticiens ou les structures ne bénéficiant pas de l'infrastructure, de l'organisation ou des équipes pour gérer les fonds et réaliser les démarches administratives liées à un projet de recherche, un des 6 membres du GCS GIRCI Méditerranée ou un CH de l'interrégion doit être associé à l'étude afin de les aider sur ces missions.

- Présentation du projet :
  - Contexte : description de la problématique.
  - Objectifs de l'action : identification d'objectifs pertinents et cohérents avec la problématique identifiée et le contexte local.
  - Description de l'action : présentation des modalités d'actions collectives et individuelles.
  - Partenaires : liste des acteurs associés au projet.
  - Critère de jugement : liste d'indicateurs pertinents au regard des objectifs, date et méthode de recueil de ces indicateurs.
  - Nombre de patients susceptibles d'être concernés par l'action.
  - Lieu(x) de réalisation de l'action.
  - Mise en œuvre : programmation de l'action dans le temps (date de début de l'action, durée prévue).
  - Préciser l'impact attendu.
  - Budget détaillé de l'action et de sa valorisation.

**\*\* Durée et règles de financement :**

- Les dépenses éligibles concernent : personnels, fonctionnement (les équipements d'investissement ne sont pas éligibles).
- L'élaboration des budgets doit être réalisée avec l'une des structures de recherche des établissements membres du GIRCI Méditerranée, sauf si l'établissement promoteur du projet possède une structure de RC indépendante. Voir liste ci-dessous :

| Contacts pour la préparation des budgets   |  |
|--|--|
| DRCI du CHU Nice :<br><a href="mailto:drc@chu-nice.fr">drc@chu-nice.fr</a>                           | DRCI IPC :<br><a href="mailto:drci.up@ipc.unicancer.fr">drci.up@ipc.unicancer.fr</a>                 |
| DRCI de l'AP-HM :<br><a href="mailto:aap.drs@ap-hm.fr">aap.drs@ap-hm.fr</a>                          | DRCI CAL :<br><a href="mailto:DRCI-Promotion@nice.unicancer.fr">DRCI-Promotion@nice.unicancer.fr</a> |
| CHITS :<br><a href="mailto:recherche.promotion@ch-toulon.fr">recherche.promotion@ch-toulon.fr</a>    | CH Avignon :<br><a href="mailto:unite-promotion@ch-avignon.fr">unite-promotion@ch-avignon.fr</a>     |
| CH Ajaccio :<br><a href="mailto:claire.giannesini@ch-ajaccio.fr">claire.giannesini@ch-ajaccio.fr</a> | CH Bastia :<br><a href="mailto:stephane.provent@ch-bastia.fr">stephane.provent@ch-bastia.fr</a>      |

### 3.1.2. Modalités d'évaluation des dossiers complets

L'évaluation des dossiers complets est effectuée par des experts extérieurs au GIRCI Méditerranée, selon un partenariat d'expertises croisées mis en place avec d'autres GIRCI :

- 1 expert scientifique, issu d'un établissement de santé, qui se base sur une grille d'expertise scientifique, élaborée par le GIRCI Méditerranée,
- 1 expert méthodologiste, qui se base sur une grille d'expertise méthodologique, élaborée par le GIRCI Méditerranée,
- 1 rapporteur identifié au sein des membres du CS du GIRCI Méditerranée, qui se base sur une fiche rapporteur et les grilles d'expertises complétées.

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité,
- La qualité scientifique du projet : originalité, pertinence de la question posée, impact scientifique et médical potentiel ;

# MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE RECEVABILITÉ

## AO GIRCI Méditerranée

Dernière mise à jour le 01/09/2025

- La construction du projet : clarté des objectifs et de leurs critères d'évaluation, qualité de la méthodologie, analyse statistique, critères d'inclusion et d'exclusion, compétences et capacité de recrutement des centres participants, pertinence des technologies utilisées, organisation du projet et moyens mis en œuvre, crédibilité de l'échéancier ;
- La faisabilité du projet : plan de travail, capacité du coordonnateur à gérer le projet, environnement scientifique et technologique, capacité du promoteur à porter le projet ;
- Les aspects administratifs et éthiques (le cas échéant) : pertinence de la méthodologie concernant la sécurité, engagement du promoteur à s'assurer que l'étude se déroule selon les bonnes pratiques cliniques. Identification du promoteur de l'étude clinique, nature de l'étude ;
- Caractère structurant du projet ;
- La demande budgétaire : adéquation de la demande financière au projet scientifique, pertinence des frais de fonctionnement demandés.

### 3.1.3. Classement des dossiers

Le nombre de projets retenus par le CS est directement lié à la qualité des dossiers et aux budgets des projets proposés par rapport à l'enveloppe globale allouée par le GIRCI Méditerranée.

Le choix du CS sera ensuite validé par le Comité Technique puis entériné en Assemblée Générale.

Après la validation par l'AG de la liste des projets proposés pour financement, les porteurs de projet (copie référents GIRCI Méd des DRCI concernées) reçoivent une notification de l'acceptation ou non de leur projet, envoyée par la cellule de coordination du GIRCI Méd.

## Conventionnement et financement.

Pour les projets lauréats, une convention de versement des fonds est établie et signée par l'administrateur du GIRCI Méd, l'établissement gestionnaire des fonds et le porteur de projet.

Le versement des fonds intervient sur présentation d'une facture, à transmettre à la coordination du GIRCI Méd à l'adresse électronique suivante : [girci-med@chu-nice.fr](mailto:girci-med@chu-nice.fr) avec comme pièce jointe la convention de versement des fonds signée.

Les fonds sont versés en une seule fois à l'exception de l'AO Translationnel.

Pour ce dernier :

- un premier versement de 50% sera réalisé à la signature de la convention
- puis 40% à la fin du recrutement/premières analyses
  - et enfin les 10% restant à la déclaration de fin de recherche/publication pour les études observationnelles.